

Nantes, le 17 juin 2019

Session du Conseil régional des Pays de la Loire

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019



1

Sommaire

- ① Communiqué de presse p.2 à 7
- ② Focus sur l'emploi et le développement économique
- Plan régional pour l'orientation. p. 8 à 9
 - La Région crée un « Fonds de fonds » p. 10
 - Bilan à 2 ans du Plan Industrie du futur p. 11 à 113
 - Clipper. p. 14 à 15
- ③ Focus sur l'équité territoriale
- Pacte régional pour la ruralité et contractualisation. p.16 à 17
 - Culture et vie associative. p.18 à 19

Débats à suivre sur la WebTV régionale www.paysdelaloire.fr
#DirectPDL #PDLBudget

CONTACTS PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92
 Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16
 Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr / 02 28 20 65 30 / 07 72 21 16 97

Nantes, juin 2019

Communiqué de presse

Session du Conseil régional

LA REGION AGIT POUR LE QUOTIDIEN DES LIGERIENS ET CONSTRUIT L'AVENIR

Le Conseil régional des Pays de la Loire se réunit en séance plénière les jeudi 20 et vendredi 21 juin, pour voter son budget supplémentaire. Les débats des élus régionaux durant ces deux journées porteront sur le **Compte Administratif 2018** et le **Budget Supplémentaire 2019** ; en cohérence avec la trajectoire budgétaire de la Région, ce Budget supplémentaire poursuit les priorités régionales, dans la continuité des équilibres arrêtés au Budget primitif, et dans le cadre d'une gestion rigoureuse et responsable. Il reste résolument tourné vers l'avenir des Ligériens, son développement économique et ses territoires : il porte notamment sur l'inscription de 61,76 M€ d'investissements pluriannuels complémentaires, principalement pour le développement des entreprises et des transports - et 15,11 M€ pluriannuels en fonctionnement à destination notamment de l'orientation, l'apprentissage et l'industrie du futur.

2

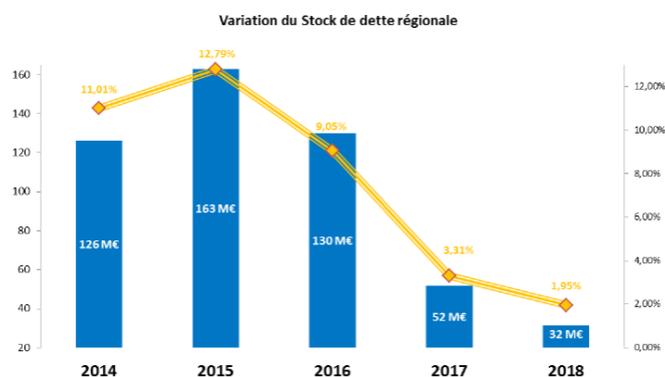
« La Région des Pays de la Loire veut rester innovante pour accompagner les Ligériens dans leur quotidien. Le vote de notre compte administratif confirme le sérieux de notre trajectoire budgétaire et conforte notre engagement pour une gestion financière responsable, maîtrisée et transparente. En termes de politique publique, l'orientation sera au cœur de cette session avec l'adoption de notre feuille de route pour l'orientation tout au long de la vie, construite dans une démarche de large concertation de l'ensemble des acteurs. Nous adopterons aussi de nouvelles actions en faveur de l'emploi, de l'économie à travers par exemple notre soutien à l'innovation et la création d'un fonds de fonds, mais aussi pour l'équilibre entre nos territoires. Un large volet sera ainsi consacré à la culture et au bénévolat avec l'extension du FRAC et la création de la fondation du bénévolat, pour soutenir la vie associative sur tous nos territoires. » résume Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, qui a présenté ce matin les grandes lignes de ce Budget supplémentaire en présence de **Laurent Dejoie**, vice-président en charge des finances, **André Martin**, vice-président, en charge de l'emploi, la formation professionnelle et l'orientation, **Maurice Perrion**, vice-président en charge des territoires et de la ruralité, et **Laurence Garnier**, vice-présidente en charge de la culture.

I- Une gestion budgétaire responsable, maîtrisée et transparente

① Compte administratif 2018 : une gestion responsable saluée par Standard & Poor's, qui maintient la note AA pour la Région, soit la meilleure note possible

Le Compte administratif 2018 confirme la trajectoire financière de la Région depuis 2016, qui vise à maîtriser les dépenses de fonctionnement, à garantir durablement la solidité financière de la Région tout en continuant à investir de façon dynamique pour l'avenir des territoires ligériens. Le compte administratif 2018 présente ainsi :

- un **volume d'investissement de 451M€**, un niveau à la fois dynamique et soutenable, en ligne avec l'objectif de 450M€ annuels inscrits dans la trajectoire budgétaire ;
- un **budget de fonctionnement de 1 078 M€**, un volume maîtrisé et stable puisque malgré les nouvelles dépenses de fonctionnement engagées par la collectivité pour la mise en œuvre de la nouvelle compétence transports (2018 étant la première année pleine de déploiement de cette compétence), ce budget n'augmente que de 0,8% (bien en-deçà de la limite de +1,2% demandée par l'Etat) ; et à périmètre constant (c'est-à-dire à compétences équivalentes entre 2017 et 2018), ce budget de fonctionnement 2018 **baisse de - 4,7% par rapport à 2017** ;
- un **excédent de 32,32M€** et un **haut niveau d'épargne brute de 280M€** qui permettent, d'une part, d'augmenter la capacité d'investissement de la Région et d'autre part de poursuivre le ralentissement du recours à l'emprunt. En effet, grâce à cette bonne gestion, l'augmentation de la dette atteint son niveau le plus bas depuis plusieurs années : +32M€ en 2018 contre +163M€ en 2015.



Ces bons chiffres sont le fruit d'une gestion assainie des finances régionales, mise en place dès 2016. Une gestion à nouveau saluée cette année par Standard & Poor's : dans un communiqué de presse publié samedi 15 juin 2019, l'agence de notation financière indépendante salue la qualité et la solidité de la gestion budgétaire de la Région et **maintient sa note financière AA, soit la meilleure note possible pour une collectivité française**. L'agence constate en effet la pertinence de la nouvelle trajectoire financière mise en œuvre depuis 2016 :

« La Région des Pays de la Loire dispose de fondamentaux économiques solides, et bénéficie d'une gouvernance et d'une gestion financières très favorables. Les objectifs budgétaires jusqu'en 2021 sont précis, la gestion de la dette prudente et diversifiée. La Région des Pays de la Loire sera en mesure de maintenir des performances budgétaires solides et limitera son endettement jusqu'en 2021. »

« La Région des Pays de la Loire est la seule Région engagée dans le processus de certification des comptes publics locaux, ce qui renforce notre vision d'une gouvernance et d'une gestion financières très fortes. »

② Budget supplémentaire 2019 : une gestion maîtrisée qui maintient le cap des grands équilibres

Preuve de sa bonne gestion financière, le Budget Supplémentaire 2019 est un budget d'ajustement qui conforte la trajectoire budgétaire de la Région et poursuit les priorités régionales :

- **En investissement :**
 - **61,76M€ d'autorisations de programmes pluriannuelles sont inscrites** à ce BS, dont 20M€ par exemple pour le projet de renouvellement du bateau Insula Oya II, 14,67M€ pour la création du Fonds de Fonds (voir page 6), 11,93M€ pour la poursuite du financement de matériels roulants TER et 2,8M€ pour le soutien à l'apprentissage et l'orientation.
 - **22,30 M€ de nouveaux crédits nets sont inscrits** avec 14,67 M€ au titre de la création du Fonds de fonds, en tant que véhicule d'investissement et opérateur unique de la Région pour sa politique d'intervention en fonds propres en faveur des entreprises, 5M€ pour l'apprentissage et 4,3M€ pour le transport.
 - La projection d'exécution 2019 en investissement (BP+BS) s'élève à 450M€ (soit 91% d'exécution budgétaire anticipée).

- **En fonctionnement : parmi les 15,11M€ d'autorisations d'engagement pluriannuelles, 4,8M€ sont consacrés à l'apprentissage et 1,4 à l'industrie du futur ;** et les dépenses de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées avec un ajustement de nouveaux crédits à hauteur de +1,4M€ (sur un budget global de 1 145 M€).

Ces ajustements du Budget supplémentaire permettent **d'accroître l'épargne brute de 7,69 M€** pour atteindre 261,61 M€ contre 253,91 M€ au Budget primitif 2019, et concrètement, avec le résultat de l'exercice 2018, de réduire le recours à l'emprunt (-30,37M€) et de consolider la capacité d'investissement.

③ Une gestion transparente avec le déploiement de la certification des comptes

L'exigence de transparence a poussé le Conseil régional à entamer depuis 2016 un profond mouvement en faveur de l'amélioration de ses procédures comptables, budgétaires, financières, de contrôle, d'audit et d'évaluation. Ce Budget supplémentaire l'illustre une nouvelle fois avec la mise en œuvre des recommandations du diagnostic issu de la certification, relatives à la bonne imputation comptable des dépenses.

Avec la démarche de certification de ses comptes, la Région des Pays de la Loire figure aux avant-postes et se positionne comme la plus avancée des Régions métropolitaines. Cette gestion est encore une fois saluée par l'agence Standard & Poor's qui confirme et maintient sa notation maximale.

II- Emploi et Développement économique : la Région accélère

① Une nouvelle stratégie régionale pour l'orientation et l'emploi

Avec un rôle renforcé en matière d'orientation, la Région a décidé de se saisir pleinement de cette nouvelle compétence pour relever une pluralité de défis : celui de l'emploi et notamment des jeunes, celui du décrochage scolaire, celui de l'abandon des étudiants au cours de leurs études supérieures et plus généralement celui auprès de tous ceux qui souhaitent donner une nouvelle orientation à leur carrière.

Elle vient s'ajouter naturellement aux compétences régionales déjà à l'œuvre en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle. Un plan pour l'orientation, né d'une large consultation et de l'organisation d'un Grenelle de l'orientation le 7 juin 2019, sera présenté en session régionale lors de ce BS.

L'ambition de ce plan est de permettre, d'encourager et de faciliter l'orientation de tous les Ligériens tout au long de la vie. Pour cela, **22 mesures seront votées, articulées autour de 4 axes : découvrir les métiers, choisir son métier et sa formation, rebondir tout au long de la vie et agir et coordonner au service de la performance des acteurs.**

En complément des premières mesures déjà annoncées comme l'orientibus ou le portail internet choisirmonmetier-paysdelaloire.fr, de nouvelles mesures innovantes et très concrètes vont être mise en œuvre comme :

- **la création d'une nouvelle action éducative ligérienne dédiée à l'orientation et aux métiers de demain** pour favoriser la rencontre entre le monde professionnel et les jeunes,
- **une labellisation des initiatives locales de découverte des métiers** pour les détecter, les encourager et les dupliquer grâce à un fonds d'aide,
- **la création d'un e. pass orientation** ou d'une bourse de stage territorialisée, ainsi que l'expérimentation de l'initiative « d'Open-Badge »,
- **le soutien et le développement des initiatives de type « senior académie »** qui par un système de parrainage des entreprises permettent aux demandeurs d'emploi de 45 ans de trouver un emploi durable,
- **l'incitation à l'innovation dans l'orientation avec un appel à projets** portant sur des solutions orientantes innovantes de type « Escape Game » ou « Serious Game » pour diversifier et faire évoluer l'offre d'outils pédagogiques, ou encore l'expérimentation de démarche d'écoles « orientantes » ,
- **la détection des besoins des métiers de demain avec, en autres, la création d'un « lab d'observation »** dont l'objectif sera de conserver les réflexes innovations pour intégrer les besoins en compétences et en valorisation des nouveaux métiers.

② Le renforcement du soutien en faveur des entreprises et de l'industrie

- **Nouveauté : lancement du « Fonds de fonds »**

La Région des Pays de la Loire est l'une des premières à concrétiser la création d'un « Fonds de fonds » avec l'objectif de renforcer son action pour accompagner les entreprises ligériennes dans le renforcement de leurs fonds propres. **Il mobilisera plus de 55 M€ sur 5 ans permettant un effet de levier a minima de 5 auprès des co-investisseurs et coactionnaires. Ce sont ainsi, a minima, 280 M€, qui pourront ainsi être mobilisés en appui des entreprises** qui gagneront plus de solidité financière, et une plus grande capacité d'investissement pour leur développement et leur compétitivité.

- **Bilan industrie du futur**

L'avenir de l'industrie passe par un renforcement de sa compétitivité et par l'intégration de technologies au cœur des entreprises industrielles (réalité virtuelle, robotique, big data, digitalisation...). Précurseur au niveau national, le Plan pour l'industrie du futur, lancé il y a 2 ans, continue de porter ses fruits. **Il est venu financer les projets de 570 entreprises de toutes tailles** (artisanat de production, PME, ETI) sur l'ensemble des territoires ligériens. En raison de l'ampleur et de la rapidité de ce déploiement, la Région a déjà affecté **plus de 125 M€** dépassant ainsi son engagement initial.

Les industries ligériennes pourront aussi compter sur un nouvel outil avec l'inauguration programmée du **Technocampus de la Robotique à l'automne 2019** ; et sur un nouveau réseau dédié à l'industrie du futur : Tech&Fab. Lancé par la Région le jeudi 13 juin au Mans avec un événement inédit visant à rapprocher la French Tech et la French Fab, la Région souhaite doter les industriels ligériens de toutes les clés de l'innovation et de l'industrie du futur : **le premier réseau Tech&Fab alliant industrie et technologie** est né en Pays de la Loire.

- **Ambition maritime**

Dans sa stratégie pour une ambition maritime régionale adoptée l'an dernier, la Région s'est notamment donnée pour objectif de davantage partager et faire rayonner notre identité maritime car il n'y aura pas de croissance bleue sans conscience bleue. L'une de ses mesures consiste à créer **un véritable musée maritime virtuel**. Une assistance à maîtrise d'ouvrage permettra de définir tous les outils nécessaires à sa mise en œuvre.

Clipper Pays de la Loire : Deux ans et demi d'échanges de bonnes pratiques au niveau européen et une concertation au long cours des acteurs locaux ligériens ont permis l'élaboration d'un projet de plan d'actions CLIPPER Pays de la Loire présenté à l'occasion de la session du budget supplémentaire du Conseil régional. Le plan d'actions se compose de 9 actions qui viendront soutenir les PME des différents secteurs industriels maritimes (EMR, naval, nautisme, port) qui ont besoin, au niveau local et européen de rencontrer leur marché et en conquérir de nouveaux, consolider leurs financements, innover et profiter pleinement de l'écosystème régional.

III- Pour l'équilibre territorial : la Région agit pour tous les territoires et diffuse la culture pour tous

① Pacte régional pour la ruralité et contractualisation : un engagement et un pari réussi pour l'équilibre des territoires

Qu'ils soient ruraux ou urbains, la Région apporte son soutien à tous les territoires et en a fait une priorité du mandat. 2,7 M€ (AP) accompagneront 9 projets supplémentaires pour revitaliser les centres bourgs (mesure 29 du Pacte pour la ruralité).

D'ici 2020, la Région mobilise **300 M€ pour préserver et dynamiser les territoires ruraux et les communes les plus fragiles avec des dispositifs adaptés et concrets** que ce soit le Fonds Ecole, le Fonds de développement des communes, le Plan d'Accès à la Santé ou des mesures d'accompagnement pour les artisans et le commerce de proximité. **Après trois ans de mise en œuvre l'ensemble des mesures ont été lancées et 246 M€ de crédits votés.**

Par ailleurs, une 2^{ème} Rencontre régionale des Maires se tiendra à l'automne sur le thème de la santé.

Par ailleurs, 1M€ abonderont le fonds d'urgence mis en place après la liquidation d'Arjowiggins pour des projets d'investissement du territoire.

② De nouveaux projets au service de la culture et de l'engagement

Parmi ses priorités en matière culturelle, la Région s'est fixée la création d'un **nouveau site pour le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) des Pays de la Loire à Nantes**. Situé quai des Antilles, ce nouveau site sera dédié à la création, la diffusion et la médiation, et le bâtiment actuel à Carquefou poursuivra une action de diffusion à partir de la collection.

Dans la continuité des actions entreprises pour la vie associative et le bénévolat, la Région concrétise aujourd'hui un engagement avec la création d'une **fondation régionale pour le bénévolat**. La Région affirme sa volonté de soutenir la vie associative, de diffuser la culture du bénévolat, de reconnaître le mérite des bénévoles, ainsi que leurs engagements au quotidien. En lien avec la fondation de l'université de Nantes, elles partageront des projets régionaux ayant des dimensions d'intérêt général.

La création du Musée d'art moderne à l'Abbaye Royale de Fontevraud bénéficie enfin d'une enveloppe supplémentaire de 1,50 M€ lors de ce BS.

Focus sur l'emploi et le développement économique

La Région présente son plan pour l'Orientation tout au long de la vie

Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, annonçait dès le vote du Budget primitif en décembre dernier, qu'elle se saisissait de cette nouvelle compétence pour en faire une cause régionale : l'orientation tout au long de la vie. Résolument investie, la Région a souhaité définir une nouvelle offre de services qui corresponde aux besoins des acteurs et qui facilite et encourage l'orientation tout au long de la vie que l'on soit collégien, lycéen, étudiant, demandeur d'emploi ou salarié.

Le sujet de l'orientation tout au long de la vie doit répondre à un double enjeu : celui de l'emploi, tout particulièrement pour les jeunes dont le taux de chômage s'élève à 19,8 % dans une région qui enregistre le plus bas taux de chômage en France (7,2 %), et la question du décrochage scolaire. En Pays de la Loire, on estime à environ 4 000 par an, le nombre de jeunes de plus de 16 ans sortant sans qualification du système éducatif et à l'échelle nationale, seulement 40% des étudiants primo entrants passent le cap de la première année universitaire.

La Région a ainsi décidé de se saisir pleinement de cette nouvelle compétence pour relever le défi de l'emploi pour tous (reconversion professionnelle) et le défi de l'emploi pour les jeunes. Elle vient s'ajouter naturellement aux compétences régionales déjà à l'œuvre en matière de développement économique, d'emploi et de formation professionnelle et pourra s'y adosser.

« Depuis plusieurs mois, nous avons consulté un très grand nombre d'acteurs et la tenue du Grenelle de l'Orientation nous a permis de partager collectivement les constats, les réflexions et les propositions sur cette nouvelle mission de la Région. Le fruit de cette journée nous a permis d'alimenter la feuille de route régionale que nous présentons au vote du Conseil régional les 20 et 21 juin. » déclare André Martin, vice-président du conseil régional, président de la commission apprentissage, formation, insertion..

Dans ce plan, 21 nouvelles mesures seront bientôt mises en œuvre pour permettre à tous les publics concernés de découvrir et de choisir son métier mais aussi de rebondir vers une nouvelle carrière.

Axe I – L'orientation : découvrir les métiers

Mesure 1 - déployer et animer les orientibus sur les 5 départements auprès de tous les publics

Mesure 2 - Créer une action éducative ligérienne dédiée à l'orientation et aux métiers de demain

Mesure 3 - Valoriser l'image des métiers,

Mesure 4 - Labelliser et promouvoir les initiatives des territoires :

Mesure 5 - Encourager les entreprises à ouvrir leurs portes

Mesure 6 - Organiser l'édition 2020 des olympiades des métiers : vitrine des métiers

Axe II – L'orientation : pour choisir son métier et sa formation

Mesure 7 - Créer une bourse de stage territorialisée

Mesure 8 - Faire de « [Choisirmonmetier-paysdelaloire.fr](http://choisirmonmetier-paysdelaloire.fr) » le site de référence régionale pour l'orientation de tous, tout au long de la vie des ligériens, un portail intuitif, interactif et responsive

Mesure 9 - Créer un E pass Orientation

Mesure 10 - Expérimenter les Volontaires Territoriaux en Entreprises (VTE)

Mesure 11 – Lancer une opération annuelle « Le mois des métiers » pour mettre en lumière les métiers qui recrutent, les métiers de demain et les formations innovantes : rencontres, actions locales, remise du Prix du concours Vidéo.

Mesure 12 – Développer le French Fab Challenge

Axe III – L'orientation : pour rebondir tout au long de la vie

Mesure 13 - Investir pour renforcer les dispositifs de persévérance scolaire : écoles de production, assistants mis à disposition des plateformes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs

Mesure 14 - Permettre aux actifs en transition professionnelle de se réorienter : passerelle avec les actions du plan de bataille pour l'emploi (formations de rebond, mise en situation professionnelle,...)

Mesure 15 - Identifier les métiers qui recrutent près de chez soi : avec en appui Choisirmonmetier-paysdelaloire.fr et la nouvelle version de CLEO (les clés de mon orientation)

Mesure 16 - Soutenir, Développer et dupliquer des concepts de type « Senior Academy » : parrainages, enquêtes métiers, tests de personnalité, visites d'entreprises, jobs dating, offres de stage,...

Axe IV – L'orientation : pour agir et coordonner au service de la performance des acteurs

Mesure 17 - Maintenir la dynamique partenariale et territoriale issue du Grenelle : un cadre régional de référence partagé avec la Rectorat

Mesure 18 - Animer les territoires en recrutant un référent orientation par département

Mesure 19 - Soutenir par des mesures concrètes les professeurs et les professionnels

Mesure 20 - Encourager l'innovation dans l'orientation : un appel à projets par outil ou portant sur des solutions innovantes

Mesure 21 - Détecter les besoins des métiers de demain pour adapter nos dispositifs : la Région animera un « lab d'observation » dont l'objectif sera de conserver les réflexes innovations

Mesure 22 – Un Grenelle de l'orientation annuel pour évaluer la qualité des actions menées en matière d'orientation

Focus sur l'emploi et le développement économique

La Région crée un Fonds de fonds Pays de la Loire Participations

La Région des Pays de la Loire est l'une des premières à concrétiser la création d'un Fonds de fonds avec l'objectif de renforcer son action pour accompagner les entreprises ligériennes dans le renforcement de leurs fonds propres. Pour maintenir la compétitivité économique du territoire ligérien, la développer et assurer son rayonnement à l'échelle internationale, la Région a fait le choix d'affirmer fortement sa politique de développement économique. Le soutien régional aux entreprises passe, notamment, par un accompagnement dans le renforcement de leurs fonds propres qui constituent le socle nécessaire pour pérenniser les autres financements et garantir leur capacité à faire face à des chocs conjoncturels.

La Région a décidé de structurer sa démarche en regroupant l'ensemble de son action au sein d'une seule et même structure, Pays de la Loire Participations, dont l'objet sera d'investir directement au capital des entreprises, mais également d'investir dans des fonds existants ou à créer, aux côtés d'autres actionnaires (banques, entreprises et autres investisseurs) dans le but d'élargir l'offre disponible sur le territoire et de mobiliser les liquidités présentes sur le marché.

Au total, 40 millions d'euros ont été injectés, depuis la fin des années 90, dans 12 fonds d'investissement et la Région reste, aujourd'hui, actionnaire de 10 fonds dont 6 sont actifs. Le regroupement, au sein d'un « véhicule » d'investissement unique, appelé « Fonds de fonds », de l'ensemble de ces participations viendra professionnaliser l'action de la Région en matière de fonds propres et permettra de renforcer de manière significative sa capacité d'investissement.

10

La création du Fonds de fonds devrait permettre d'injecter plus de 55 M€ sur 5 ans grâce aux produits de cessions et aux dividendes mais également au recours à un emprunt de 10 M€ auprès de la Place bancaire. **Avec un effet de levier a minima de 5 auprès des co-investisseurs et coactionnaires, ce sont ainsi, a minima, 280 M€, qui pourront ainsi être mobilisés en appui des entreprises** sur cette période selon la stratégie suivante :

- combler les carences de marché
- en amorçage de projets innovants ; segment de marché très risqué sur lequel la Région garde une légitimité à intervenir pour inciter les investisseurs privés à prendre des risques,
- le primo-développement voire le redéploiement et les « petites » levées de fonds (compris entre 100K€ et 700K€) ciblant plus particulièrement les PME industrielles fortement représentative du tissu économique ligérien.
- stimuler le changement d'échelle des entreprises des secteurs clés (Croissance Bleue et Croissance verte) ou bien encore pour accompagner la modernisation de l'industrie (Industrie du Futur)

Focus sur l'emploi et le développement économique

Bilan à deux ans du Plan Industrie du futur

Précurseur au niveau national, ce Plan est d'ores et déjà couronné de succès : après seulement deux ans de mise en oeuvre, il est venu **financer les projets de 570 entreprises de toutes tailles** (artisanat de production, PME, ETI) sur l'ensemble des territoires ligériens. En raison de l'ampleur et de la rapidité de ce déploiement, la Région a déjà affecté plus de **125 M€ au titre de ce Plan, dépassant ainsi son engagement initial**.

Axe I : Moderniser l'outil de production des entreprises (13,7 M€ engagés)

Le SRDEII adopté fin 2016 a fait de la PME du futur une priorité. Notre ambition est ici de permettre à un nombre important de PME/PMI de s'engager dans une démarche très concrète de modernisation de leur outil de production, réalisable à court terme. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Industrie du Futur » lancé au rythme de trois AMI dans l'année, a ainsi permis de susciter et d'accompagner un parcours de modernisation porté par une PME.

Les « modernisations » soutenues via l'AMI correspondent à toutes les étapes de progression d'une entreprise souhaitant gagner en compétitivité : automatisation de l'outil de production (robotique/cobotique), organisation industrielle (gestion des flux, lean management, traçabilité), numérisation et digitalisation (réalité virtuelle et augmentée, gestion des données, objets connectés), procédés avancés (fabrication additive, technologies d'usinage et d'assemblage, traitements de surfaces avancés, contrôle non destructif), optimisation des consommations de matières/fluides/énergie, opérateur du Futur (adaptation des compétences, réduction de la pénibilité).

Après deux ans, 125 entreprises ont été aidées dans ce cadre (dont 73 volets 1, 65 volets 2, 21 volets 3) pour un montant global de 13,7 M€, soit 35 % de l'objectif visé (350 entreprises impactées en cinq ans) ; il est toutefois à noter que l'AMI n'a été pleinement lancé qu'à l'été 2017. Trente-quatre entreprises ont sollicité plusieurs volets consécutifs de l'AMI et ainsi effectué un parcours soutenu de modernisation.

En termes d'accompagnement et de suivi des projets dans la durée, la Région mobilise également les chambres de commerce et d'industrie, les technopoles, le réseau Développement Innovation (RDI), les pôles de compétitivité, le CETIM...

Axe II : Programmes de progression collective (6,1 M€ engagés)

Dans ce domaine et potentiellement dans chaque filière, la Région a choisi de soutenir la mobilisation d'entreprises autour d'enjeux métier/marché communs, permettant une progression collective.

Ces démarches reposent le plus souvent sur l'entraînement d'un donneur d'ordre (ex : programme « Lean » des Chantiers de l'Atlantique), d'un organisme professionnel (ex : programme « Industrie du Futur » du GIFAS), d'un centre technique (projet « InnoFabMod » porté par l'IFTH pour le secteur de la mode, action « TechSurf » du CETIM) ou du réseau consulaire (Dinamic Industrie du Futur)..... Elles se révèlent très efficaces par la mutualisation des bonnes pratiques et sécurisantes pour chaque entreprise

par un bon partage des risques inhérents à l'expérimentation. **340** entreprises sont impliquées dans la durée depuis deux ans

Axe III Excellence technologique régionale = (31,4 M€ engagés)

Objectif : renforcer l'avance des Pays de la Loire sur l'industrie du futur et la richesse du territoire en matière d'offreurs de solutions technologiques.

Afin de renforcer l'avance technologique des Pays de la Loire sur l'industrie du futur, la Région a initié de nombreuses actions :

- Emergence des Technocampus Robotique, Electronique et Acoustique basée sur l'excellence thématique développée par les territoires et la fédération des ressources régionales dans ces domaines (Proxinnov, We Network, Université du Maine)
- Mise en réseau des Technocampus existants
- Transfert de l'animation de l'ensemble des Technocampus à Solutions&Co au 1er juillet 2019
- Soutien aux plateformes technologiques d'excellence (CEA, IRT)
- Plan ensemble pour Innover : sessions d'accompagnement collectif à destination de chefs d'entreprises primo innovants en vue d'aborder l'innovation et sa méthodologie

105 entreprises bénéficiaires à ce jour

Axe 4 : Formation des Opérateurs du Futur (73,8 M€ engagés)

- Soutien à des programmes de formation (initiale, continue, apprentissage) Industrie et Numérique → 25 M€. Ex : 21 nouvelles sections en apprentissage ouvertes en septembre 2019
- Rénovation/Extension des CFA Industrie et de certaines écoles d'ingénieurs (ISTIA, ENSAM, ICAM, ESAIP) → 12,5 M€
- Création à horizon 2021 de l'usine-école UIMM : centre de ressources mettant à disposition des équipements de haut niveau à l'ensemble de la communauté de la formation industrielle des Pays de la Loire → 4,7 M€. Transfert du pôle « formation » nantais de l'UIMM vers Bouguenais → 7,5 M€
- Création d'un campus numérique au cœur de Saint Nazaire → 3,4 M€
- Aide à l'acquisition d'équipements (Ex : CFA Brossaud-Blanco et La Joliverie)
- Valorisation des métiers industriels 2.0 (Ex : job dating de l'IRT)

12

French Fab en Pays de la Loire

Avec volontarisme, les Pays de la Loire ont été la première région à relayer la marque French Fab dès l'été 2017. L'ambition de la Région pour développer l'industrie est claire et forte ; la Région poursuit les 4 objectifs suivants à travers la bannière French Fab :

- Réconcilier les jeunes avec les métiers industriels,
- Développer et valoriser l'excellence de l'industrie ligérienne,
- Pousser les industriels à chasser en meute au niveau national et international,
- Mettre en avant notre atout proprement ligérien, notre marque distinctive : la large palette de compétences des acteurs régionaux dans les Technologies Avancées de Production.

Les industriels ligériens se sont saisis particulièrement vite de cette bannière et la Région est ainsi la première en France à s'être dotée d'un club « French Fab » sur l'ensemble de ses cinq départements, soit 568 entreprises impliquées. La Région a décidé d'organiser un évènement annuel French Fab en Pays de la Loire. L'édition 2019 a eu lieu le 13 juin dernier au Mans autour de la rencontre de la Tech et du Fab « Tech & Fab ».



Territoires d'industries en Pays de la Loire

La Région renforce la dynamique initiée par le Plan régional pour l'Industrie du Futur et la dynamique French Fab, en soutenant la démarche initiée par l'Etat (Conseil National de l'Industrie) fin 2018 qui vise à faire connaître les solutions existantes en faveur du développement industriel, autour de quatre enjeux : recruter, innover, attirer des projets et simplifier. C'est une reconnaissance de la densité industrielle ligérienne via la sélection de 10 Territoires d'Industrie en Pays de la Loire (trois interrégionaux), soit 22 EPCI.

La Région a mis en place une gouvernance de l'Industrie du Futur en Pays de la Loire.

Un Bureau réunissant de manière permanente la Région, l'Etat, l'Alliance nationale Industrie du Futur (AIF), l'IRT Jules Verne, le Pôle EMC2, la CCIR, Bpifrance, Business France, la Banque des Territoires, les pilotes des clubs French Fab départementaux et les binômes élu-industriel de chaque Territoire d'Industrie dont le rôle est de :

- piloter et orienter les travaux du Collectif Industrie du Futur, en particulier sa feuille de route,
- suivre la mise en œuvre du Plan régional Industrie du Futur, fixer des manifestations et échéances, notamment l'évènement French Fab

Focus sur l'emploi et le développement économique

CLIPPER

Un plan d'actions concrètes pour le projet piloté par la Région pour une stratégie industrielle européenne maritime

La Région des Pays de la Loire est chef de file du projet CLIPPER (Creating a Leadership for Maritime industries – New opportunities in Europe) depuis le 1^{er} janvier 2017 dont l'objectif est d'améliorer les politiques publiques de soutien aux industries maritimes en travaillant sur quatre leviers de la compétitivité des PME du secteur :

1. la performance individuelle,
2. le renforcement de la chaîne de valeur,
3. l'internationalisation,
4. le partage des risques (outils de financement et d'investissement).

Projet interrégional, CLIPPER est composé d'un consortium de 7 partenaires européens impliqués aux côtés de la Région : les régions de Ligurie (Italie), Asturies (Espagne), Schleswig-Holstein (Allemagne), Finlande du Sud-Ouest, Split-Dalmatie (Croatie), Fife (Ecosse) et la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes).

D'une durée de 5 ans, CLIPPER fait l'objet d'un cofinancement FEDER à hauteur de 85 % du montant global estimé à 1,347 M€ dont 314 833€ sont attribués exclusivement à la Région des Pays de la Loire.

14

Deux ans et demi d'échanges de bonnes pratiques au niveau européen et une concertation au long cours des acteurs locaux ligériens ont permis l'élaboration d'un projet de plan d'actions CLIPPER Pays de la Loire présenté à l'occasion de la session du budget supplémentaire du Conseil régional. Il sera transmis au Secrétariat Conjoint du programme INTERREG EUROPE puis proposé à l'adoption lors d'une prochaine réunion du Conseil régional.

Un plan de 9 actions pour soutenir la compétitivité des PME des industries maritimes

Le plan d'actions CLIPPER Pays de la Loire se compose de 9 actions et s'appuie sur le constat que les PME des différents secteurs industriels maritimes (EMR, naval, nautisme, port) ont besoin d'être mieux accompagnées au niveau local et européen pour rencontrer leur marché et en conquérir de nouveaux, consolider leurs financements, innover et profiter pleinement de l'écosystème régional.

Le plan d'actions CLIPPER propose donc d'agir sur trois leviers principaux :

- **l'amélioration du Programme Opérationnel FEDER** et plus globalement le soutien à l'Europe pour mieux saisir les opportunités de financement ;
- **la consolidation de la boîte à outils régionale de soutien aux PME des industries maritimes** en s'inspirant des outils et dispositifs mise en place par les partenaires CLIPPER ;
- **la formulation de recommandations politiques à destination de l'Etat et de l'UE** afin d'influer sur les politiques nationales et européennes en faveur de l'économie maritime.

Au travers de 9 fiches actions, la Région actionne l'ensemble des leviers à sa disposition pour soutenir la compétitivité des PME des industries maritimes : le financement, l'internationalisation, l'innovation, l'Europe et ses opportunités, en mobilisant l'ensemble de l'écosystème régional. Chaque fiche action est contextualisée et fixe notamment un calendrier de mise en œuvre, affiche un budget alloué clair et liste les acteurs associés :

- Action 1 : Faire connaître les opportunités à l'Europe
- Action 2 : Accompagner les porteurs ligériens dans le montage de projet européen
- Action 3 : Mobiliser les PME maritimes pour intégrer leurs besoins à la future programmation FEDER
- Action 4 : Influencer la politique européenne maritime pour préparer l'avenir
- Action 5 : Etre chef de file d'un appel à projets "Horizon Europe" sur la thématique des énergies marines
- Action 6 : Renforcer la collaboration avec les Régions partenaires de CLIPPER
- Action 7 : Lancer un appel "Résolutions industries maritimes" avec les partenaires CLIPPER
- Action 8 : Faciliter l'accès des PME maritimes à toutes les formes de financement
- Action 9 : Faciliter l'accès des acteurs ligériens à la *Blue economy investment platform*

Pour rappel :

Les Pays de la Loire, un acteur de premier rang dans le concert des régions maritimes.

De par leur situation en Europe, les Pays de la Loire ont tous les atouts pour être un acteur de premier rang dans le concert des régions maritimes. La Région est en effet riche d'une économie maritime dynamique et très diversifiée, avec non seulement le 1er port de commerce de la façade Atlantique française, des activités de pêche, de conchyliculture et de saliculture réputées et une forte attractivité touristique, mais aussi des filières à la pointe de la technologie telles la navale, l'industrie nautique, les énergies marines et les bio-ressources. **En Pays de la Loire, la spécificité maritime du territoire et sa traduction en termes de dynamique économique et d'emplois sont une réalité, la preuve en chiffres :**

- 368 km de côtes ;
- Plus de 50 000 emplois maritimes en Pays de la Loire ;
- 1er port de la façade atlantique française mobilisant 25 000 emplois ;
- Berceau des plus grands paquebots du monde avec les Chantiers de l'Atlantique et ses coréalisateur qui représentent plus de 8 000 emplois (14 navires à réaliser d'ici 2026 par les Chantiers, soit 12 milliards d'euros de commande) ;
- 1er site d'essai en mer français pour les énergies marines renouvelables (EMR) et 1364 emplois EMR en région ;
- 2 parcs éoliens offshore d'une puissance de 1000 MW à horizon 2020
- 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour l'industrie nautique en Pays de la Loire et plus de 6100 emplois.

Fort de ces atouts, en juin 2018, la Région a adopté sa stratégie pour une ambition maritime régionale avec laquelle Concrètement, elle mobilise de front l'ensemble de ses compétences - l'emploi et la formation, l'éducation et la culture, le développement économique, la recherche et l'innovation, l'aménagement du territoire et l'environnement - pour créer et accompagner les opportunités économiques, technologiques, démographiques et écologiques, clefs du développement et du rayonnement de la Région pour les décennies à venir.

Focus sur l'équilibre des territoires

Pacte régional pour la ruralité et contractualisation : un engagement et un pari réussi pour l'équilibre des territoires

Dès le début de la mandature, l'enjeu principal était de renforcer l'équité sur l'ensemble des Pays de la Loire et d'agir efficacement pour lutter contre le risque réel de fracture territoriale. **« En Pays de la Loire nous ne voulions pas d'une Région à deux vitesses. C'est cette conviction forte qui a guidé notre intervention avec la volonté de rééquilibrer l'ensemble de notre action territoriale pour accompagner chaque territoire en fonction de ses besoins et de ses spécificités. »** rappelle Maurice Perrion, vice-président du Conseil Régional, président de la commission Territoires..

Pacte régional pour la ruralité : répondre à l'urgence !

Pour répondre à l'urgence des communes rurales les plus en difficulté dont les budgets sont souvent très serrés, **la Région a adopté dès juin 2016 un Pacte régional pour la ruralité** pour leur apporter des solutions spécifiques. D'ici 2020, **la Région mobilise 300 M€ pour préserver et dynamiser les territoires ruraux et les communes les plus fragiles avec des dispositifs adaptés et concrets** que ce soit le Fonds Ecole, le Fonds de développement des communes, le Plan d'Accès à la Santé ou des mesures d'accompagnement pour les artisans et le commerce de proximité. **Après trois ans de mise en œuvre l'ensemble des mesures ont été lancées et 246 M€ de crédits votés.**

- **Pour les communes**

228 communes de moins de 5 000 habitants ont été soutenues pour leur projet de reconstruction ou de rénovation de leurs écoles ainsi que des bâtiments qui y sont liés (périscolaire, cantine) pour un total de subventions de 9,7 M€.

2,5 M€ sont consacrés depuis trois ans au soutien des Communes rurales de moins de 3 000 habitants qui ouvrent leur patrimoine communal aux logements locatifs sociaux. Ce sont ainsi près d'une trentaine d'opérations qui ont été subventionnées représentant une centaine de logements sociaux communaux.

Le Fonds régional de développement des communes, créé pour soutenir les projets communaux qui contribuent au maintien de services de qualité dans nos territoires, a permis d'accompagner **486 communes pour un montant total de subventions de 15,9 M€.**

- **Pour le commerce et l'artisanat**

225 projets de reprise d'entreprises ont été soutenus grâce au fonds régional de transmission des entreprises, « Pays de la Loire Transmission – Reprise », pour un montant de 2 448 690 € soit **1 950 emplois maintenus ou créés.** Par ailleurs, grâce au dispositif Pays de la Loire Artisanat-Commerce opérationnel depuis 2017, **126 commerces du quotidien qui participent au dynamisme et à l'animation commerciale des communes rurales ont été accompagnés** pour un montant d'aide régionale de 1 426 119 €.

- **Pour la santé**

10 projets de collectivités soutenus pour maintenir une présence de professionnels de santé pour un montant total de 417 710 € tels que la création d'un centre de santé polyvalent à Sainte Pazanne et l'extension des locaux du centre de santé polyvalent à Sion les Mines. **Six projets ont été soutenus par le FRAIS** (Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé) pour un montant total de 235 000 € dont en 2018 : la

MSP Lys Haut Layon sur la Communauté de Communes de Lys Haut Layon pour la mise en place de consultations avancées et de télé expertise (30 000 €) et le Pôle Métropolitain du Mans pour le déploiement de la télémédecine sur l'ensemble de son territoire (110 000 €).

- **Pour les infrastructures**

Près de 119 M€ ont été investis par la Région pour le déploiement du Très Haut Débit et 120 M€ dans un plan routier pour accompagner très concrètement les départements à désenclaver les territoires.

Depuis l'adoption de la politique routière, dix-huit opérations sur trente-six ont déjà fait l'objet d'un conventionnement entre la Région et le Département concerné, maître d'ouvrage. 7 opérations ont été déjà inaugurées ou bénéficient d'une mise en service partielle : les carrefours du Bois Planté et du Plessis en Maine et Loire sur l'axe Angers – Niort (RD748) ou plus récemment la section courante du contournement nord de La Roche-sur-Yon (RD 160) en Vendée.

Lancée en 2018, l'étude mobilité vise à répondre à la mesure 6 du pacte régional de la ruralité d'ici la fin du mandat (**garantir une offre en transport en commun sur chaque commune de la Région**). Un diagnostic par territoire a été réalisé et tous les EPCI ligériens ont été interrogés sur le mode de transport qu'ils souhaitent privilégier en complément du car et du train. **Ces échanges permettront la mise en place d'une solution adaptée à chaque territoire dans son futur schéma régional de transport qui doit être validé d'ici le début de l'année 2020.** Depuis 2017, des nouvelles communes jusqu'alors dépourvues d'une offre de transport régulier sont désormais desservies par un service de TAD (Transport A la Demande) : 8 en Maine-et-Loire et 4 en Sarthe.

Des actions renforcées par la signature du contrat d'avenir

L'année 2018 et le premier trimestre 2019 ont été consacrés à la négociation et la signature du Contrat d'avenir avec l'Etat le 8 février dernier, dont certaines actions emblématiques ont également des répercussions sur le rebond de nos territoires plus ruraux.

Ainsi, depuis 2018, la Région s'est engagée à soutenir la construction de pylônes de téléphonie mobile dans les départements ayant des centres-bourgs reconnus en « zone blanche », soit ceux du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe pour un montant de financement régional de **451 955 €**. Le contrat d'avenir signé en février dernier permettra d'accélérer le déploiement de cette couverture avec l'attribution de 140 nouveaux sites sur 3 ans.

En matière ferroviaire, le Contrat d'Avenir renforce l'engagement de la Région sur les lignes de desserte fine du territoire. Dans ce cadre, la Région investit plus de 62 M€ pour la modernisation de lignes ferroviaires qui irriguent son territoire rural avec notamment la ligne Alençon – Le Mans et la ligne Retiers - Châteaubriant.

Une contractualisation efficace et complémentaire

En complément de l'action auprès des communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, **La Région a développé une nouvelle politique de contractualisation bâtie en concertation avec les élus** pour accompagner les territoires dans leurs évolutions et mutations à l'échelle des intercommunalités (EPCI). **150 M€ sont mobilisés dans le cadre des Contrats Territoires-Région 2020** afin que chaque EPCI soit accompagné en fonction de ses besoins et qu'il puisse porter librement les projets les plus structurants pour le développement et l'attractivité de son territoire. 57 CTR 2020 ont déjà été conclus avec les EPCI. L'ensemble des CTR, soit 68, seront engagés à la mi-juillet 2019.

Focus sur l'équilibre des territoires

Culture et vie associative

Développer l'accès à la culture sur le territoire et favoriser le développement du bénévolat

Création d'une extension du FRAC des Pays de la Loire à Nantes

Irriguer tous les territoires, servir tous les publics, accueillir les artistes, favoriser les hybridations artistiques et technologiques, innover pour créer et transmettre, proposer l'excellence pour tous : telle est l'ambition que la Région s'est donnée en adoptant sa nouvelle stratégie culturelle il y a deux ans en juin 2017. Parmi ses priorités la Région s'est fixée la création d'un nouveau site pour le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) des Pays de la Loire à Nantes.

Dix-huit ans après la construction du premier bâtiment dédié à l'activité d'un FRAC en France, la Région des Pays de la Loire, en lien avec l'Etat, a fait le choix de repenser l'activité de cette institution sur deux sites : à Carquefou, bien sûr, mais aussi à Nantes, au sein du Quartier de la création, avec la volonté de disposer d'un espace de diffusion au cœur de la ville. C'est ainsi qu'après une phase d'études, une cellule située au sein du Hangar à bananes, Quai des Antilles à Nantes, a été considérée comme le site le plus propice à accueillir le projet. Son accès aisé et la fréquentation du site dans son ensemble sont autant d'atouts qui conduisent à privilégier cet espace. *« Il s'agit de permettre au FRAC des Pays de la Loire de s'insérer pleinement dans un environnement créatif propice à son rayonnement et à de nombreux partenariats avec les artistes, les commissaires d'expositions, les critiques d'art ou encore les étudiants. »* explique Laurence Garnier, vice-présidente de la Région en charge de la culture.

Parallèlement à ce projet d'extension, il s'agit également de répondre aux limites du bâtiment construit en 2000 à Carquefou et à la nécessité d'accroître les espaces réservés à la collection. De nouveaux aménagements sont prévus dans le bâtiment ainsi que la création de nouvelles réserves sur un nouveau site.

Le projet artistique et culturel du FRAC sera dorénavant décliné sur deux entités :

- Le site de Nantes, quai des Antilles, sera dédié à la création, la diffusion et la médiation,
- le bâtiment actuel à Carquefou poursuivra une action de diffusion à partir de la collection.

La Région des Pays de la Loire, en concertation avec l'Etat, fait donc le choix, en tant que maître d'ouvrage, d'engager en 2019 différents marchés d'étude (programmation, maîtrise d'œuvre...) ainsi que les premiers marchés de travaux sur les sites de Nantes. L'inauguration du site au hangar à bananes est envisagée à l'automne 2020 et le coût de l'opération est estimé à 1,2 M€ TTC.

Création d'une fondation régionale pour le bénévolat, valoriser et reconnaître l'engagement

Parce que la vitalité associative sportive et culturelle ne serait rien en Pays de la Loire sans l'engagement de milliers de bénévoles sur le territoire, la Région des Pays de la Loire porte le projet de création d'une fondation régionale pour le bénévolat avec la volonté de soutenir la vie associative, de diffuser la culture du bénévolat, de reconnaître le mérite des bénévoles, ainsi que leurs engagements au quotidien. Cette démarche ambitieuse, impulsée par une collectivité territoriale à valeur de véritable innovation sociale

sur le plan régional et national au service de la valorisation de l'engagement des Ligériens. Une fondation régionale pour le bénévolat sera accueillie par la fondation de l'université de Nantes avec une convergence commune des ambitions de support aux projets régionaux ayant des dimensions d'intérêt général.

La fondation régionale pour le bénévolat représente une démarche de cohésion sociale unique à laquelle les entreprises régionales pourront participer et apporter leurs soutiens. Au-delà du constat de la mobilisation des ligériens dans le domaine associatif, c'est la reconnaissance de leur engagement qui sera ainsi valorisé et accompagné.

La fondation poursuivra trois objectifs :

- 1- promouvoir et valoriser le bénévolat et le monde associatif avec la mise en exergue d'actions emblématiques
- 2- diffuser la culture du bénévolat sur le territoire des Pays de la Loire pour une plus grande solidarité entre les habitants, les pouvoirs publics et les entreprises ligériennes. La fondation pourra ainsi soutenir, grâce à un fonds de redistribution, la mise en place d'actions de terrain avec une attention particulière sur les thèmes de la ruralité, de la jeunesse et de l'innovation sociale.
- 3- mettre en œuvre une réflexion académique sur le bénévolat lui-même et le promouvoir en organisant des colloques et d'une manière générale toute réflexion académique sur ce thème.

100 000 € seront votés à l'occasion de la session du Budget supplémentaire du Conseil régional pour constituer l'affectation irrévocable des fonds nécessaires à la création de la fondation régionale des Pays de la Loire pour le bénévolat.